

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 1 novembre 2011 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Rodrigue Roy, Raymond L'Arrivée, Jacques Vachon, Sylvie Lebrun et Réjean Gendron, le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2012-001

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie LeBrun et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-002

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie LeBrun et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-003

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 21 décembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2012-004

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu unanimement que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2011 et l'adopte tel que lu en rajoutant aux conseillers présent, M. Rodrigue Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Compte à payer au 22 décembre 2011 et au 10 janvier 2012

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 22 décembre 2011 et au 10 janvier 2012;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèque portant les numéros 3594 à 3601 ainsi que 3603 à 3608 totalisant la somme de 40 958.79\$.

Salaires brut versés durant le mois de DÉCEMBRE 2011 : 11 351.25 \$
Dédutions à la source provinciale DÉCEMBRE 2011 : 1288.85 \$
Dédutions à la source fédérale DÉCEMBRE 2011 : 360.10 \$
Prélèvements manuels : 426.49
Prélèvement automatiques : 427.75 \$
Paiements préautorisés comptes réguliers : 16 563.93 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Varia (OUVERT)

Bris de la glissière de sécurité du ponceau du chemin Kempt par le déneigeur. Tel que stipulé dans son contrat, ce dernier devra en payer la réparation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que la séance soit levée et est levée à 19h50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire le 7 février 2012.